

CHSLD St-Jude

Centre d'hébergement et de soins de longue durée

rapport



age3

annuel de gestion

31 mars
2018



Centre d'hébergement et de soins de longue durée
Privé conventionné (204 lits)
Permis n° 5123-3997
Région 13 (Laval)

**Pour la période du 1^{er} avril 2017
au 31 mars 2018**

Par Daniel Leclair
Directeur général

4410, boulevard Saint-Martin O.
Laval (Québec) H7T 1C3
Tél. : 450 687-7714
Télec. : 450 682-0330
info@age-3.com
www.age-3.com

TABLE DES MATIÈRES

1.	Message du Directeur général	2
2.	Déclaration du Directeur général (voir annexe 1)	3
3.	Présentation de l'établissement.....	3
	Organigramme de l'établissement (voir annexe 2).....	4
4.	Activités de l'établissement	4
	Les priorités organisationnelles.....	4
	Visite d'évaluation des orientations ministérielles	4
	Orientations stratégiques et priorités d'action	4
	Agrément	5
	Résultats obtenus (voir annexe 3)	5
	Sécurité des soins et services (voir annexe 4)	5
	Examen des plaintes et promotion des droits des usagers	5
	CSST (voir annexe 5).....	6
	Programme d'aide aux employés (PAE) (voir annexe 6).....	6
5.	Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation	6
	Comité des usagers (voir annexe 7)	6
6.	États financiers et analyse des résultats des opérations.....	9
	État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471) (voir annexe 8).....	9
	Rapport du vérificateur (voir annexe 9).....	9
7.	Code d'éthique et déontologie des administrateurs (voir annexe 10).....	9
8.	Informations spécifiques pour l'année 2017-2018 (voir annexe 11)	10

1. Message du Directeur général

L'année 2017-2018 a permis à l'équipe du CHSLD St-Jude de faire avancer plusieurs dossiers opérationnels, et ce, dans le respect d'un processus d'amélioration continue et d'une philosophie de gestion participative et rigoureuse.

Enfin, toute l'équipe du CHSLD St-Jude a travaillé ardemment à l'atteinte des objectifs 2017-2018. Nous amorçons l'année 2018-2019 avec énergie afin de poursuivre avec ardeur le processus d'amélioration continue dans l'offre de soins et services de grande qualité à notre clientèle qui nous mènera à la visite d'Agrément Canada en octobre 2019.

2. Déclaration du Directeur général (voir annexe 1)

3. Présentation de l'établissement

Mission

« La mission du CHSLD St-Jude est d'offrir des services personnalisés et un milieu de vie adaptés aux besoins des résidents admis.

Dans le respect de leurs différences, de leurs goûts et de leurs valeurs, le CHSLD St-Jude met en place les conditions leur permettant de se maintenir en santé, de conserver le plus possible leur autonomie et de se développer comme personnes aux niveaux physique, affectif, intellectuel, social et spirituel. »

Afin de respecter cette mission, l'établissement offre les services cliniques suivants :

- Services médicaux
- Services soins infirmiers
- Service de pharmacie
- Service de conseiller au contrôle et à la prévention des infections
- Service de physiothérapie
- Service d'ergothérapie
- Service de nutrition
- Service de travail social
- Service d'animation-loisirs (bénévoles)
- Service de pastorale

Ainsi que les services techniques suivants :

- Service alimentaire
- Service de buanderie
- Service d'hygiène et de salubrité

Situation

Le CHSLD St-Jude inc. est situé au :

4410, boul. Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7T 1C3
Téléphone : 450 687-7714
Télécopie : 450 682-0330

Structure de l'organisation

Organigramme de l'établissement (voir annexe 2).

	EFFECTIFS	
	Cadres	Syndiqués et syndicables non-syndiqués
Temps complet	5	106
Temps complet temporaire	-	-
Temps partiel régulier	2	124
Temps partiel occasionnel	-	51

4. Activités de l'établissement

Les priorités organisationnelles

Au cours de l'exercice qui se termine, l'organisation a priorisé le suivi des visites d'appréciation de la qualité du MSSS et d'Agrément Canada. Ces suivis se sont traduits par un plan d'amélioration de la qualité et de la sécurité 2017-2020.

Visite d'évaluation des orientations ministérielles

Suite à la visite des représentants du MSSS en novembre 2016, l'organisation est toujours à assurer l'ensemble des suivis du plan d'amélioration qui fût intégré au plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité 2017-2020 afin d'assurer l'implantation des recommandations en lien avec les Orientations ministérielles des résidents hébergés en CHSLD.

Orientations stratégiques et priorités d'action

Le comité de gestion et l'équipe de gestionnaires s'assurent en continu au respect du plan stratégique 2018-2020. Un plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité 2017-2020 se poursuit par toutes les directions.

Agrément

L'organisation a reçu en 2015 l'accréditation d'Agrément Canada « Agrée avec mention » ainsi qu'une pratique exemplaire dans le cadre de la création d'un outil de travail « RADAR » en prévention des infections. Cet outil facilite la démarche infirmière pour une prise en charge d'un résident présentant une problématique infectieuse. Nous poursuivons notre plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité ainsi que le processus qui nous mènera à la visite d'octobre 2019.

Résultats obtenus (voir annexe 3)

Suivis d'indicateurs de gestion (Reddition de compte et Imputabilité de l'établissement 2017-2018).

Sécurité des soins et services (voir annexe 4)

La répartition des déclarations des incidents/accidents par type d'événement se présente de la façon suivante pour l'ensemble de l'établissement couvrant l'année financière 2017-2018.

Type d'événement	Nombre
Chutes	460
Erreurs médicamenteuses	125
Agressions	55
Matériel/équipement/bâtiment	13
Autres types d'événements indésirables	312
TOTAL	965

La déclaration des événements indésirables survenus dans l'établissement constitue une priorité organisationnelle. Le suivi et l'analyse de ces déclarations permettent de mettre en place des pistes de développement et d'amélioration de la qualité des soins et services offerts.

Examen des plaintes et promotion des droits des usagers

Conformément à la circulaire du Ministère de la Santé et des services sociaux en lien avec la gestion des plaintes, le rapport d'activités du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services sera disponible au plus tard le 30 septembre prochain.

CSST (voir annexe 5)

Grâce au travail soutenu de l'équipe de la direction des ressources humaines, une diminution de notre taux de CSST a été notée au cours de la dernière année. À titre d'information, voici les taux de cotisation à payer pour les trois (3) dernières années :

▪ 2015	3,23 \$
▪ 2016	2,98 \$
▪ 2017	2,34 \$

Programme d'aide aux employés (PAE) (voir annexe 6)

Nous avons poursuivi l'accessibilité des services du programme d'aide aux employés (PAE) et les résultats figurent en annexe.

5. Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation

Liste des membres du conseil d'administration

L'établissement étant un établissement privé conventionné, le conseil d'administration est composé des actionnaires.

Liste des comités et des conseils institués en grande partie par la LSSSS

- Comité des usagers
- Comité milieu de vie
- Comité de contrôle et de prévention des infections
- Comité sur les moyens de contrôle et les chutes
- Comité de gestion des risques
- Comité des mesures d'urgence
- Comité paritaire santé et sécurité au travail
- Comité qualité d'Agrément Canada
- Comité employeur de choix

Comité de vigilance et de la qualité

La direction en collaboration avec le comité de gestion de l'établissement a actualisé le dossier de gestion des risques et de la qualité pour ainsi permettre une structure plus efficiente qui a permis au comité de gestion, pour cette année de siéger avec le mandat du comité de vigilance et qualité.

Comité des usagers (voir annexe 7)

Voir le rapport financier du comité des usagers au 31 mars 2018 en annexe.

Conformément à la circulaire du Ministère de la Santé et des services sociaux en lien avec la gestion des plaintes, le rapport d'activités du comité des usagers sera disponible au plus tard le 30 septembre prochain.

Comité de gestion des risques

Les indicateurs reliés à la gestion des risques sont suivis périodiquement (13 par année) par le comité de gestion.

Comité de planification des mesures d'urgence

Dans le cadre des mesures d'urgence, une très grande partie des énergies a été consacrée à la création du plan d'intervention en collaboration avec le service de prévention des incendies de Laval.

Comité santé et sécurité au travail

Nous avons regroupé les efforts des comités CPSST des deux (2) sites de CHSLD Age3. Ainsi, tous les sujets reliés à la gestion des risques en termes de santé et sécurité au travail sont discutés au comité et peuvent faire l'objet de plan d'action et de recommandations au comité de gestion.

Comité employeur de choix

Le comité de gestion de CHSLD Age3 reconnaît l'importance déterminante de la contribution de son personnel à la réalisation de sa mission et à la prestation de services de qualité aux résidents.

Dans cet esprit, le comité Employeur de choix est une instance consultative, approuvée par la haute direction de l'établissement, qui a pour mission de promouvoir les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être ainsi qu'à la santé physique et psychologique des personnes au travail, à la rétention, la fidélisation et la reconnaissance de ceux-ci, et ce, dans le respect des lignes directrices de la direction. Le comité se veut une instance stratégique visant l'établissement et le maintien d'une culture et d'un milieu sain et sécuritaire. Cette approche de santé globale fait partie intégrante des activités de CHSLD Age3 et de sa gestion vers l'atteinte des résultats poursuivis dans le respect de ses valeurs et de sa vision.

Le comité employeur de choix est une instance privilégiée pour:

- Entreprendre une démarche organisationnelle visant à maintenir et améliorer, de façon durable, l'état de santé et du mieux-être du personnel de CHSLD Age3;
- Faire la promotion de la santé et du mieux-être organisationnels et individuels;
- Favoriser l'attraction, la rétention du personnel et la reconnaissance du personnel.

Prévention des infections

La prévention et le contrôle des infections représentent un enjeu majeur pour la protection des résidents, du personnel, des visiteurs et des fournisseurs de services du CHSLD St-Jude.

Les équipes des soins infirmiers appliquent une gestion systématique des infections nosocomiales.

Une conseillère en prévention et contrôle des infections du CISSSL est présente dans l'établissement à raison de quatre (4) jours semaine par entente de service régionale. Cette professionnelle travaille avec l'équipe de gestionnaires, les conseillers en soins infirmiers, les équipes terrain et le comité de contrôle et de prévention des infections afin de développer des stratégies d'action efficaces. La présence de cette ressource n'a pas été optimale cette année.

Gestion de la prévention des infections

La gestion optimale des risques liés à la transmission des infections et l'offre de soins et services de qualité est une priorité constante pour l'ensemble des gestionnaires et des employés de l'établissement.

La gestion de la prévention des infections avec la clientèle admise en CHSLD est un défi en soi, mais il devient un défi de taille au CHSLD St-Jude qui doit gérer ces situations à risques dans un environnement qui offre quatre-vingt-douze (92) chambres semi-privées et seulement vingt-et-une (21) chambres privées.

Le travail de collaboration étroite avec la conseillère régionale en contrôle et prévention des infections et la direction des soins infirmiers nous permet d'assurer une gestion de risque optimale et une conformité avec les lignes directives du MSSS.

Éclosions

L'établissement a connu une éclosion d'Influenza en mars 2018. La gestion de cette situation a été faite avec la collaboration du service de prévention et contrôle des infections du CISSS de Laval et le travail exceptionnel des intervenants de l'organisation.

Formation offerte

De la formation a été offerte au personnel, aux bénévoles et aux visiteurs en matière de prévention et de contrôle des infections en lien avec l'hygiène des mains, le port des gants et la vaccination d'influenza.

De plus des audits de qualité ont été réalisés démontrant une amélioration appréciable des résultats.

Vaccination influenza

Les résultats de la campagne de vaccination hiver 2017-2018 contre l'influenza sont les suivants :

- Taux de vaccination de 83 % chez les résidents
- Taux de vaccination de 27 % chez les employés et les bénévoles

6. États financiers et analyse des résultats des opérations

État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471) (voir annexe 8)

Pour l'état des résultats, nous avons joint deux (2) extraits du rapport AS-471 au présent rapport annuel de gestion en annexe. Cependant, nous vous référons à notre rapport AS-471.

Rapport du vérificateur (voir annexe 9)

7. Code d'éthique et déontologie des administrateurs (voir annexe 10)

Vous trouverez ci-inclus en annexe, le code d'éthique et de déontologie mise à jour appliquée à notre établissement.

8. Informations spécifiques pour l'année 2017-2018 (voir annexe 11)

La qualité des soins et des services offerts à notre clientèle est prioritaire et nous sommes heureux de vous partager quelques témoignages qui nous ont été transmis par certaines familles. Pour ce faire, nous vous invitons à consulter l'annexe.

Notre démarche d'amélioration continue passe aussi par la reconnaissance du travail fait par tous les employés de l'organisation.

C'est ainsi que, depuis plus de dix-huit (18) ans, la direction générale en collaboration avec la direction des ressources humaines organise une journée de reconnaissance pour tous les intervenants. Lors de cette journée, les membres de la direction invitent les employés à un dîner.

De plus, nous soulignons avec cérémonie les employés qui nous quittent pour la retraite.



Daniel Leclair
Directeur général

ANNEXE 1

Déclaration du Directeur général

Déclaration de fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion de l'exercice 2017-2018 du CHSLD St-Jude :

- Décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'établissement;
- Présentement les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus;
- Présentement les données exactes et fiables;
- Présentement une concordance avec les états financiers qui sont gérés et audités conformément aux lois et règlements qui les régissent.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables, c'est-à-dire objectives, exemptes d'erreurs et vérifiables, et qu'il en va de même pour les contrôles afférents aux données présentées. Ces données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

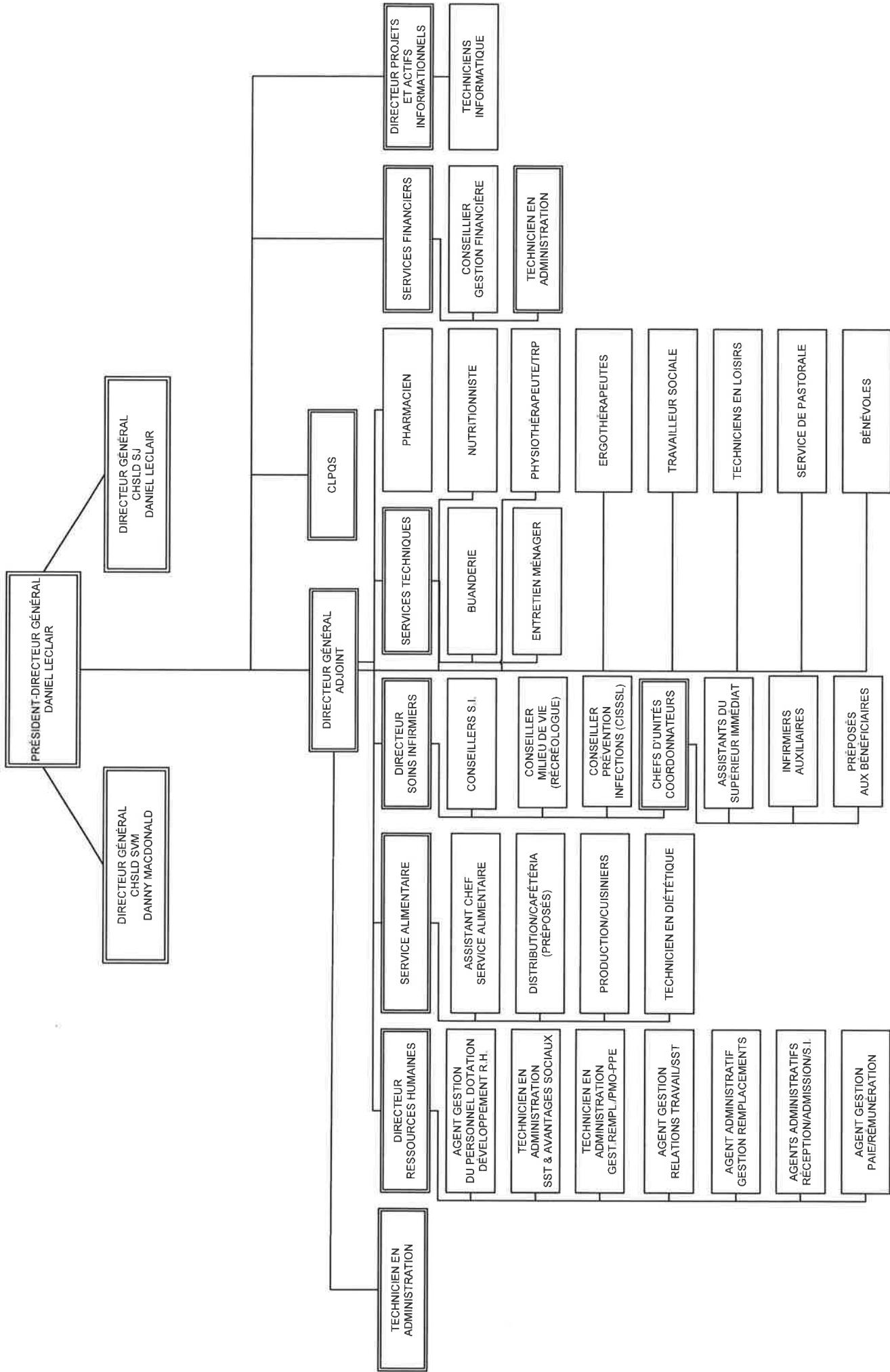


Daniel Leclair
Directeur général

ANNEXE 2

Organigramme

CHSLD AGE3



ANNEXE 3

Reddition de compte

DESCRIPTION	RÉSULTATS P13/2017-2018
1. Disponibilité et utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau.	L'établissement a produit un plan de main-d'œuvre afin d'améliorer l'équilibre entre les effectifs requis et disponibles.
2. Réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante dans les secteurs d'activités cliniques : - Infirmiers(ères) - Infirmiers(ères) auxiliaires - Préposés aux bénéficiaires	17,01 0,94 0,99
3. Réduire le temps travaillé en temps supplémentaire (TS) : - Infirmiers(ères) - Infirmiers(ères) auxiliaires - Préposés aux bénéficiaires - Ensemble du réseau	6,22 10,50 4,98 4,96
4. Mettre en œuvre des mesures pour améliorer le climat de travail et favoriser la santé et le bien-être du personnel du réseau du MSSS en s'appuyant sur les programmes de type « Entreprise en santé ». Taux d'assurance salaire.	7,58
5. Taux d'occupation	99,01

ANNEXE 4

Déclaration des événements indésirables

Nombre d'événements par types et par période

Établissement: CHSLD AGES3 INC.
Exercice financier: 2017-2018
Périodes: Toutes
Types d'événements: Tous
Installations: CHSLD SAINT-JUDE

Période	Type										Total
	Chute	Médicament	Traitement/ Intervention	Diète	Test diagnostique laboratoire	Matériel	Équipement	Effets personnels	Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation	Autres	
1	19	5	1	1		1		2		22	51
2	27	9				3		3	1	15	58
3	18	5						3	3	28	57
4	38	12	2					8		17	77
5	27	10						6	1	30	74
6	27	3				1		3		17	51
7	34	13	1					4	5	38	95
8	50	6						3	1	28	88
9	38	18	2	1		1	1	1	4	25	91
10	56	8	1		1	3		4	10	22	105
11	39	8		1	1		1	5	15	24	94
12	40	19				1	1	7	9	24	101
13	47	9	1					9	6	22	94
Total	460	125	8	3	2	10	3	58	55	312	1036

Établissement: CHSLD AGES3 INC.
Exercice financier: 2016-2017
Périodes: Toutes
Types d'événements: Tous
Installations: CHSLD SAINT-JUDE

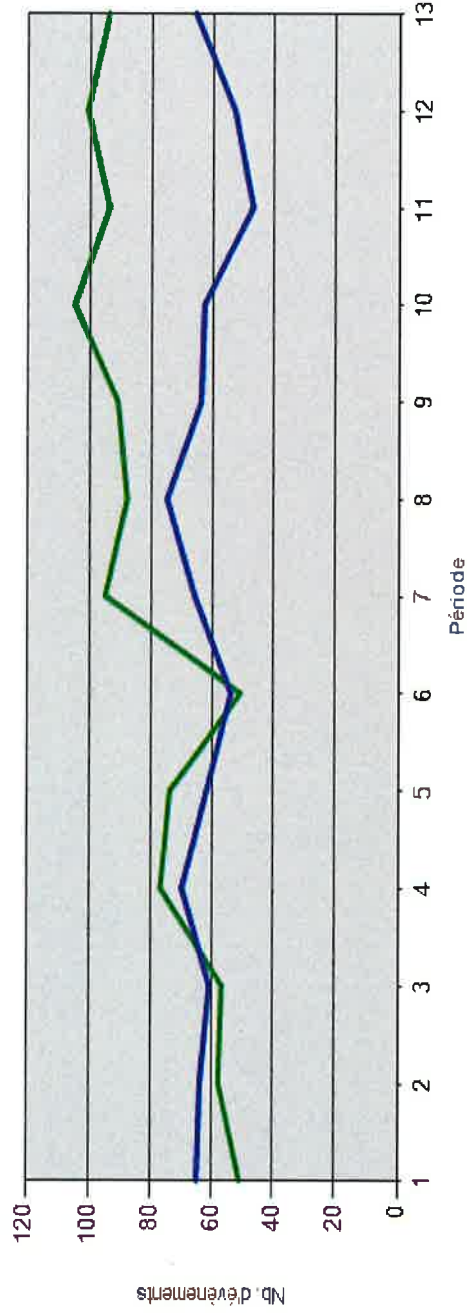
Période	Type										Total
	Chute	Médicament	Traitement/ Intervention	Test diagnostique laboratoire	Matériel	Équipement	Effets personnels	Abus/ Agression/ Harcelement/ Intimidation	Autres		
1	23	6				2	10	1	23	65	
2	24	9				2	6	1	22	64	
3	15	8					7		31	61	
4	29	10	1			2	1		27	70	
5	17	9					4	2	30	62	
6	16	7					5	1	24	54	
7	16	5	2	1		1	6	3	33	66	
8	28	7	6			1	7	3	23	75	
9	27	7	1		1		5	1	22	64	
10	18	5	1		1	2	5	1	30	63	
11	19	6	1		2		6	1	12	47	
12	19	7					3	1	23	53	
13	17	19					9	1	20	66	
Total	268	105	12	1	4	10	74	16	320	810	

Rapport annuel incidents - accidents

Comparaison entre deux années et période par période

Établissement: CHSLD AGE3 INC.
Installations: CHSLD SAINT-JUDE
Année 1: 2017-2018
Année 2: 2016-2017

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Total	Année	Moy.	Total
2017-2018	51	58	57	77	74	51	95	88	91	105	94	101	94	1036	2017-2018	79	1036
2016-2017	65	64	61	70	62	54	66	75	64	63	47	53	66	810	2016-2017	62	810



Nombre d'événements par gravité et installation

Établissement: CHSLD AGE3 INC.
Exercice financier: 2017-2018
Périodes: Toutes
Types d'événements: Tous
Installations: CHSLD SAINT-JUDE

Installation	Niveau de gravité									
	A	B	C	D	E1	E2	F	ND	Total	
CHSLD SAINT-JUDE	64	81	174	519	177	11	4	6	1036	
Total	64	81	174	519	177	11	4	6	1036	

Établissement: CHSLD AGE3 INC.
Exercice financier: 2016-2017
Périodes: Toutes
Types d'événements: Tous
Installations: CHSLD SAINT-JUDE

Installation	Niveau de gravité						
	A	B	C	D	E1	E2	Total
CHSLD SAINT-JUDE	14	57	272	413	45	6	810
Total	14	57	272	413	45	6	810

Établissement: CHSLD AGE3 INC.
Exercice financier: 2017-2018
Périodes: Toutes
Types d'événements: Tous
Installations: CHSLD SAINT-JUDE

Type d'événement	Niveau de gravité										
	A	B	C	D	E1	E2	F	ND	Total		
Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation	13	7	13	18	4				55		
Autres	12	19	32	89	153	3	1	3	312		
Chute	2	5	45	384	17	3	3	1	460		
Diète		1	1	1					3		
Effets personnels	27	14	9	1	2	5			58		
Équipement	1	1			1				3		
Matériel	2	3	1	4					10		
Médicament	5	27	70	21			2		125		
Test diagnostique laboratoire	1	1							2		
Traitement/ Intervention	1	3	3	1					8		
Total	64	81	174	519	177	11	4	6	1036		

Établissement: CHSLD AGE3 INC.
Exercice financier: 2016-2017
Périodes: Toutes
Types d'événements: Tous
Installations: CHSLD SAINT-JUDE

Type d'événement	Niveau de gravité										
	A	B	C	D	E1	E2	I	ND	Total		
Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation		2	7	7					16		
Autres	2	10	97	189	21	1			320		
Chute	2	2	42	193	22	5	1	1	268		
Effets personnels	9	23	38	3				1	74		
Équipement		3	5	1	1				10		
Matériel		1	1	2					4		
Médicament	1	11	76	16	1				105		
Test diagnostique laboratoire			1						1		
Traitement/ Intervention		5	5	2					12		
Total	14	57	272	413	45	6	1	2	810		

ANNEXE 5

Cotisations révisées de la CSST

Monsieur Daniel Leclair
CHSLD Âge3 inc.
4410, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7T 1C3

Mise à jour des données : 31 décembre 2017

Le 22 janvier 2018

Page 1 de 16

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1172590540

Votre taux personnalisé

Unité de classification	Taux de l'unité**	Taux personnalisé**
59030	2,37 \$	2,34 \$

Servant à établir votre prime, le taux indiqué ci-dessus a été déterminé selon le mode de tarification personnalisé. Cette tarification est basée sur l'évaluation de votre risque par rapport à celui de l'ensemble des employeurs tarifés au taux de l'unité dans laquelle votre activité est classée.

Attention! Le ou les taux personnalisés indiqués ci-dessus ne doivent pas servir à calculer le montant de vos versements périodiques. La CNESST vous informe toujours par écrit de toute modification à votre taux de versement périodique, le cas échéant.

Comment se fait cette évaluation ?

À partir des coûts des lésions professionnelles imputées à votre dossier et à celui de ces mêmes employeurs, compte tenu de la taille de votre entreprise. La comparaison est ensuite traduite en indices de risque qui servent à calculer votre taux personnalisé. La participation à une mutuelle de prévention a également été prise en considération aux fins du calcul du taux personnalisé.

Quels sont les coûts utilisés aux fins du calcul du taux personnalisé ?

Comme le montrent le sommaire et le relevé détaillé des données financières ayant servi au calcul du taux personnalisé, pour l'année 2018, la CNESST a tenu compte des coûts des lésions survenues entre 2013 et 2016. Pour cette période, 77 dossiers de lésion correspondant à un coût d'indemnisation de 637 522,74 \$ (englobant les prestations versées, engagées ou prévues) ont été pris en compte.

Toutefois, aux fins de la tarification, un montant de 430 935,97 \$ a été retenu pour le calcul. Ce montant est constitué de 142 798,37 \$ à titre de coûts retenus court terme et de 288 137,60 \$ à titre de coûts retenus long terme.

** Les taux ne tiennent pas compte de votre contribution au financement d'une ou de plusieurs associations sectorielles paritaires.

Suite au verso

Vos indices de risque compte tenu de la participation à une mutuelle de prévention.

Votre indice de risque court terme : 1,0427
Votre indice de risque long terme : 0,9729

Ces deux indices permettent de déterminer votre taux.

Pourquoi deux indices?

Pour évaluer votre risque, la CNESST fait la distinction entre les coûts retenus à court terme et à long terme.

Rappelons que les indices de risque traduisent vos résultats par rapport à ceux des autres employeurs. Ainsi l'indice moyen étant de 1, cela signifie que :

- avec un indice **court terme** de 1,0427, votre risque associé aux coûts à court terme est de 4 % supérieur à celui des employeurs exerçant les mêmes activités;
- avec un indice **long terme** de 0,9729, votre risque associé aux coûts à long terme est de 3 % inférieur à celui des employeurs exerçant les mêmes activités.

Le taux personnalisé figurant à la première page de l'avis est donc le résultat de l'application de ces indices de risque pour l'année 2018.

La CNESST, votre premier partenaire en prévention

Comme vous pouvez le constater, une réduction du nombre de lésions et des coûts qui y sont liés permet d'obtenir un taux personnalisé plus avantageux. Faire de la prévention et favoriser le retour en emploi des travailleurs accidentés constituent de bons moyens de réduire votre prime. N'hésitez pas à communiquer avec un de nos préposés du Centre de relations clients et d'admissibilité au 1 844 838-0808 pour obtenir de l'assistance ou des conseils.

Renseignements additionnels

Sur demande, la CNESST pourra vous fournir le calcul détaillé de votre taux personnalisé ainsi qu'un document indiquant quelle part de votre taux personnalisé représentent les coûts associés à chaque lésion.

Centre de cotisation
C. P. 1200, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2
Tél. : 1 844 838-0808
Télec. : 1 855 705-8328
cnesst.gouv.qc.ca/sst

ANNEXE 6

Rapport annuel Programme d'aide aux employés (PAE)



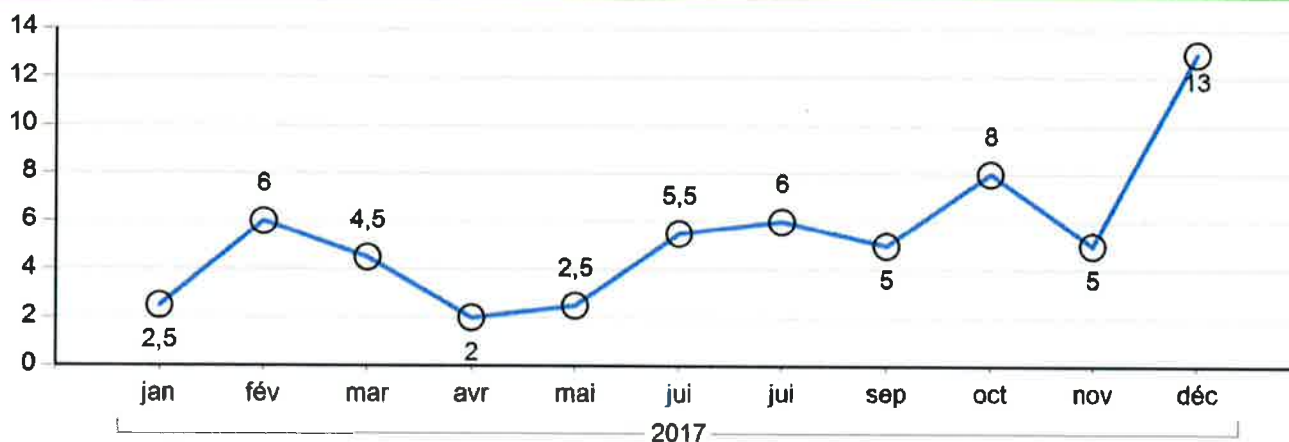
CHSLD ST-JUDE

Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

CHSLD ST-JUDE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nombre d'heures de consultation par mois

Nombre de consultations et nombre d'heures par mois

Année		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
2017	Consult	3	6	6	2	3	6	6	0	5	8	5	13	63
	Heures	2,5	6	4,5	2	2,5	5,5	6	0	5	8	5	13	60

Résumé pour cette période

Total des heures de consultation	60
Nombre de personnes ayant consulté	23
Moyenne d'heures de consultation par personne	2,61
Taux de consultation (individus ayant consulté sur le nombre total d'employés admissibles)	7,85%

CHSLD ST-JUDE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Statistiques sur les consultations des employés vs les conjoints et enfants

	Nb Empl.	Employés	Conjoints	Enfants	Total
CHSLD ST-JUDE	293,00	21	2	0	23
Taux d'utilisation		7,17%	0,68%	0,00%	7,85%

Répartition des utilisateurs - employés, conjoints et enfants

Statistiques sur le groupe d'âge et le sexe des individus ayant consulté durant cette période

Groupe d'âge	Total		Employés				Conjoint / Enfant(s)			
		%	Femme	%	Homme	%	Femme	%	Homme	%
20 ans et moins	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
21 à 30 ans	4	17%	3	13%	1	4%	0	0%	0	0%
31 à 40 ans	3	13%	3	13%	0	0%	0	0%	0	0%
41 à 50 ans	8	35%	7	30%	1	4%	0	0%	0	0%
50 ans et plus	8	35%	5	22%	1	4%	1	4%	1	4%
	23		18		3		1		1	

Moyenne d'âge pour les individus ayant consulté durant cette période : 44

Statistiques sur les motifs de consultation les plus rencontrés

Motifs de consultation	Heures	% du total
Conjugal / Marital	13	22%
Anxiété/Angoisse	11	18%
Épuisement	7	12%
Réaction de deuil	7	12%
Dépression	6	10%
Légal	4	7%

CHSLD ST-JUDE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Moyenne d'heures de consultation par employé

Nombre d'utilisateurs	Heures de consultation	Total des heures de consultation
4	0,50	2,00
2	1,00	2,00
1	1,50	1,50
7	2,00	14,00
2	3,00	6,00
2	4,00	8,00
1	4,50	4,50
3	5,00	15,00
1	7,00	7,00
Total	Moyenne	Total
23	2,61	60,00

Le cas échéant, le détail des dépassements figurera dans la compilation des données présentées dans le rapport statistique annuel.

CHSLD ST-JUDE

Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Autorisations de dépassement

Décompte des heures complémentaires accordées par l'organisation

CHSJUXXX

7 heures utilisées sur un total de 7 heures allouées

26-06-2017 2h. supplémentaire(s) autorisée(s) par Madame Annie Massarelli

Année de contrat	Consultation	Facturation	Heures
janvier 2017 à décembre 2017	mai	201705	2
janvier 2017 à décembre 2017	juin	201706	3
janvier 2017 à décembre 2017	juillet	201707	2

CHSLD ST-JUDE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

**Nombre d'individus et heures de consultation par motif
Motifs reliés au travail**

Motifs	Nombre d'heures	Individus		Heures	
		Reliés au travail	Nombre	Reliées au travail	Nombre
Conjugal / Marital	13,00		5		13,00
Anxiété/Angoisse	11,00		3		11,00
Épuisement	7,00	1	1	7,00	7,00
Réaction de deuil	7,00		3		7,00
Dépression	6,00	1	2	1,00	6,00
Estime de soi	4,00		1		4,00
Légal	4,00		7		4,00
Stress organisationnel	2,00	1	1	1,00	2,00
Troubles d'adaptation	2,00		1		2,00
Absence	1,00		1		1,00
Affirmation de soi	1,00		1		1,00
Alcool	1,00		1		1,00
Relations interpersonnelles	1,00		1		1,00
Total		3	28	9,00	60,00

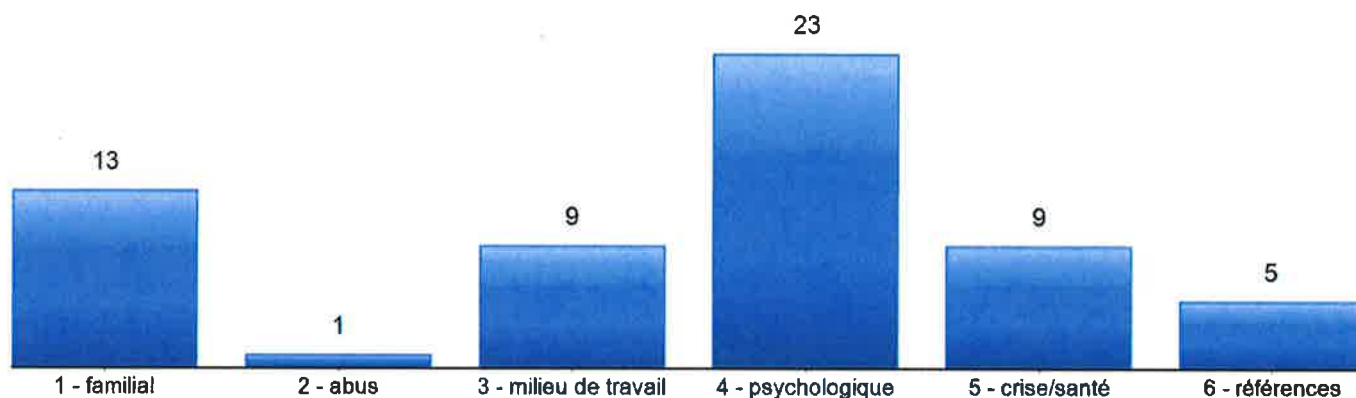
L'écart entre le nombre d'employés ayant consulté (23) et le nombre d'individus par motif (28) est dû au fait que certains individus ont consulté pour plus d'un motif primaire. 5 individus ont consulté pour 2 motifs, 0 individus ont consulté pour 3 motifs.

Nouvelles personnes inscrites :	16	Nombre d'employés total :	293,00
% de nouvelles personnes :	70%	Consultations reliées au travail (% individus) :	11%
Nombre de personnes ayant consulté :	23	Consultations reliées au travail (% heures) :	15%

CHSLD ST-JUDE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nombre d'heures de consultation par catégorie de problématique



1 - FAMILIAL	2 - ABUS	3 - MILIEU DE TRAVAIL	4 - PSYCHOLOGIQUE	5 - CRISE/SANTÉ	6 - RÉFÉRENCES
1.1 Impact de l'alcoolisme	2.1 Drogues	3.1 Performance	4.1 Anxiété/Angoisse	5.1 Assaut	6.1 Financier
1.2 Cercle familial	2.2 Alcool	3.2 Carrière	4.2 Dépression	5.2 Viol	6.2 Légal
1.3 Conjugal / Marital	2.3 Drogues / Alcool	3.3 Conflits de travail	4.3 Stress	5.3 Suicide	6.3 Aînés / Santé des enfants
1.4 Éducation des enfants	2.4 Dépendance pharmacologique	3.4 Insatisfaction	4.4 Phobie	5.4 Traumatisme	6.4 Retraite
1.5 Fratrie	2.5 Joueur	3.5 Harcèlement non spécifique	4.5 Relations interpersonnelles	5.5 Réaction de deuil	6.5 Désintoxication/Hospitalisation
1.6 Relations sociales	2.6 Alimentaire	3.6 Supervision	4.6 Troubles sexuels	5.6 Crise existentielle	6.6 Spécialiste
1.7 Troubles scolaires	2.7 Abus sexuel	3.7 Post-traumatique	4.7 Estime de soi	5.7 Psychiatrique	6.7 Autres (spécifier)
1.8 Divorce / Séparation	2.8 Conjoint	3.8 Épuisement	4.8 Colère	5.8 Douleurs Chroniques	6.8 Absence
	2.9 Inceste	3.9 Perte d'emploi	4.9 Comportement	5.9 Maladie	6.9 Nutrition
	2.10 Dépendance affective	3.10 Relations avec collègues	4.10 Troubles de personnalité	5.10 Troubles d'adaptation	6.10 Orthopédocogues (E)
		3.11 Relations avec un subordonné	4.11 Troubles de panique		6.11 Orthopédocogues (I)
		3.12 Relations avec un supérieur	4.12 Insomnie/Sommeil		6.12 Ergothérapeute (E)
		3.13 Harcèlement sexuel	4.13 Affirmation de soi		6.13 Ergothérapeute (I)
		3.14 Harcèlement psychologique			6.14 Temps de déplacement
		3.15 Violence			6.15 Santé Globale
		3.16 Stress organisationnel			6.16 Santé cardiovasculaire
		3.17 Conseil de gestion			6.17 Activité physique
					6.18 Cessation tabagique
					6.19 Perte de poids

CHSLD ST-JUDE

Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nombre de dossiers par période			
Période	Dossiers ouverts en cours de période	Nouveaux dossiers créés en cours de période	Dossiers fermés en cours de période
Janvier 2017	4	1	0
Février 2017	4	0	1
Mars 2017	2	1	1
Avril 2017	1	1	1
Mai 2017	3	3	3
Juin 2017	2	2	1
Juillet 2017	1	1	2
Septembre 2017	3	2	1
Octobre 2017	3	2	3
Novembre 2017	4	4	1
Décembre 2017	1	0	1
Dossiers fermés par le système à la fin de l'année contractuelle			13
	28	17	28

CHSLD ST-JUDE
Rapport Statistique Cumulatif

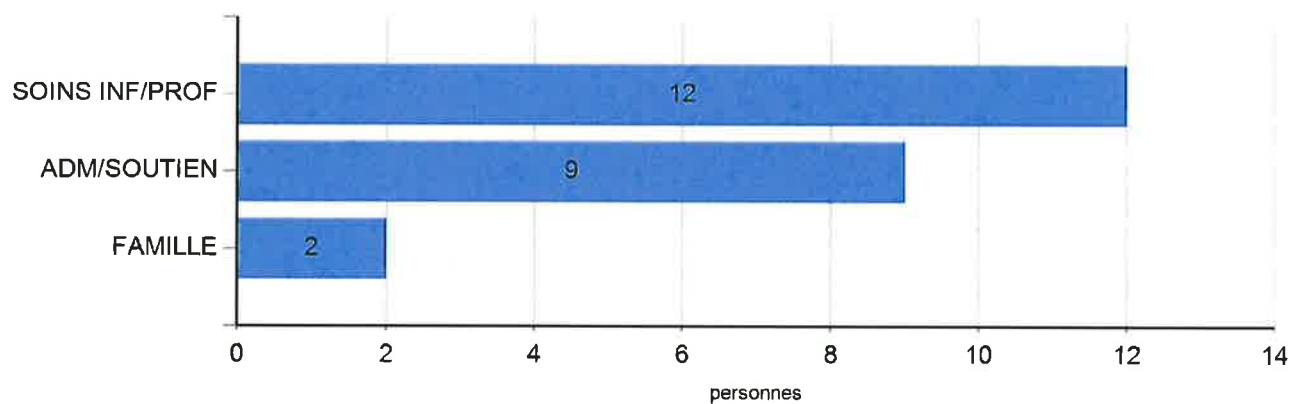
Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Catégories d'emploi

Nombre de personnes par catégorie d'emploi:

SOINS INF/PROF	12	52,17%
ADM/SOUTIEN	9	39,13%
FAMILLE	2	8,70%

Répartition du nombre d'employés par catégories d'emploi

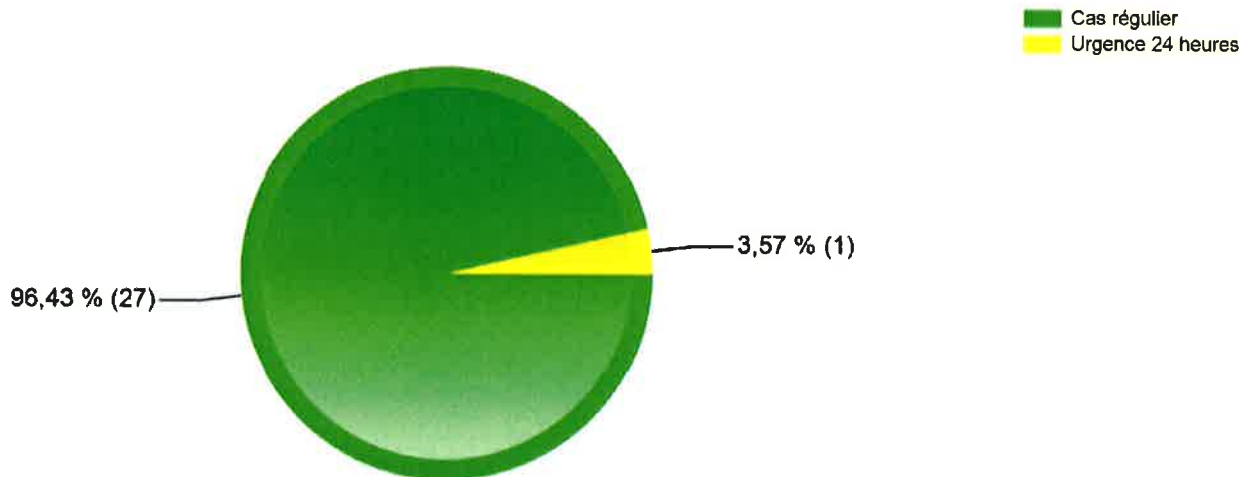


CHSLD ST-JUDE

Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Évaluation de l'urgence des demandes



Vert	Cas régulier, rendez-vous dans les délais normaux.
Jaune	Urgence minimale, consultation en bureau ou au téléphone dans les 24 heures.
Orange	Urgence, intervention téléphonique immédiate (ou en personne si possible) avec un professionnel.
Rouge	Urgence maximale, appel des services d'urgence pour une intervention immédiate. Maintien du contact téléphonique avec la personne en détresse jusqu'à l'arrivée des services d'urgence.
Bleu	Soutien post-traumatique, médiation et autres.

Répartition du nombre de demandes

Nombre de demandes reçues	28
Utilisateurs du service	23

Note: Il est habituel, tant dans le cadre d'un PAE que dans un contexte de consultations privées, qu'approximativement 10% des demandes ne se concrétisent pas en suivi.

CHSLD ST-JUDE
Rapport Statistique Cumulatif
Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Statistiques comparatives

	CHSLD ST-JUDE	SECTEUR DE LA SANTE (REGROUPEMENT)	Clientèle ProSanté
Synthèse			
Taux de consultation	7,85%	5,54%	7,02%
% Consultations reliées au travail			
en nombre d'individus	11%	22%	18%
en nombre d'heures	15%	20%	16%
Motifs de consultation les plus rencontrés			
	Conjugal / Marital	Conjugal / Marital	Conjugal / Marital
	Anxiété/Angoisie	Anxiété/Angoisie	Anxiété/Angoisie
	Épuisement	Dépression	Divorce / Séparation
	Réaction de deuil	Épuisement	Éducation des enfants
	Dépression	Divorce / Séparation	Cercle familial

CHSLD ST-JUDE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Statistiques comparatives

	1 janvier 2017 31 décembre 2017	1 janvier 2016 31 décembre 2016	1 janvier 2015 31 décembre 2015
Synthèse			
Nombre d'employés admissibles	293,00	293,00	293,00
Total des heures de consultation	60	105,5	71
Nombre de personnes ayant consulté	23	23	26
Moyenne d'heures de consultation par personne	2,61	4,59	2,73
Taux de consultation	7,85%	7,85%	8,87%
Motifs de consultation les plus rencontrés			
Conjugal / Marital	13,0	Dépression	22,0
Anxiété/Angoisie	11,0	Conjugal / Marital	15,0
Épuisement	7,0	les données ont été supprimées afin de préserver la confidentialité	
Réaction de deuil	7,0	Absence	8,0
Dépression	6,0	Cercle familial	6,0
Anxiété/Angoisie			14,0
			7,0
			7,0
			5,0
			4,0
Autres statistiques			
Nouvelles personnes inscrites	16	13	19
% de nouvelles personnes	70%	57%	73%
% Consultations reliées au travail			
en nombre d'individus	11%	17%	18%
en nombre d'heures	15%	16%	14%

ANNEXE 7

Rapport annuel Comité des usagers

**ANNEXE - 3 - RAPPORT FINANCIER DES COMITÉS DES USAGERS
ACCOMPAGNANT LA CIRCULAIRE 2016-021 (03.01.53.01)**

EXERCICE FINANCIER DE LA PÉRIODE DU : 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018

Une fois ce rapport financier dûment complété, veuillez suivre les modalités indiquées dans l'ANNEXE 1 intitulée « Instructions générales des annexes accompagnant la circulaire 2016-021 ».

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :	CHSLD St-Jude		
NUMÉRO DE PERMIS DE L'ÉTABLISSEMENT :	5123-3997		
SOLDE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Surplus / (Déficit), au début de l'exercice visé)	(a)		0 \$
BUDGET TOTAL ALLOUÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT AU COMITÉ DES USAGERS (Au cours de l'exercice visé)	(b)		6 000 \$
TOTAL DES REVENUS (a)+(b) = (c)	(c)		6 000 \$
DONS (Lorsqu'un don est destiné spécifiquement à un CU, l'établissement doit rendre la totalité de ce montant disponible au CU concerné sans amputer son financement annuel).			0 \$

1. DÉPENSES GÉNÉRALES		
Soutien professionnel		
Fournitures de bureau (papeterie, photocopies, etc.)		
Publication de documents du comité		
Communications interurbaines		
Frais de recrutement		
Formations des membres du comité		
Colloques, congrès, conférences		2 911 \$
Frais de déplacement, hébergement		
Frais postaux		
Allocation personne-ressource		
Abonnements revues et journaux		
Cotisation à un regroupement représentant les comités d'usagers		625 \$
Autres (précisez) : Acquisition d'un ordinateur		1 423 \$
Autres (précisez) : Frais de réunion du comité et assemblée annuelle		312 \$
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

2.A - DÉPENSES SPÉCIFIQUES RELIÉES AU MANDAT DU COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ		
REPRÉSENTATION		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
COORDINATION		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
HARMONISATION		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		

2.B - DÉPENSES SPÉCIFIQUES RELIÉES AU MANDAT DU COMITÉ DES USAGERS OU DE RÉSIDENTS

RENSEIGNER SUR LES DROITS ET OBLIGATIONS

Publications (dépliants, lettres d'information, etc.)		179 \$
Activités d'information auprès des usagers et des proches		317 \$
Déplacement, hébergement		
Matériel de promotion (précisez ci-dessous)		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES CONDITIONS DE VIE

Publications (dépliants, lettres d'information, etc.)		
Activités d'information auprès des usagers et des proches		
Matériel de promotion (précisez ci-dessous)		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

ÉVALUER LE DEGRÉ DE SATISFACTION DES USAGERS

Activités d'évaluation de la satisfaction des usagers		
Outils d'évaluation (élaboration d'un questionnaire, sondage, etc.)		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

DÉFENDRE LES DROITS ET LES INTÉRÊTS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS

Activités de promotion sur la défense des droits		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

ACCOMPAGNER ET ASSISTER DANS TOUTE DÉMARCHE LORS D'UNE PLAINTÉ

Frais de déplacement		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

TOTAL DES DÉPENSES	(d)	5 767 \$
SOLDE AU 31 MARS 2018 (Surplus / (Déficit), à la fin de l'exercice visé) (c)-(d)=(e) Le solde dans la case (e) représente le montant devant être récupéré par l'établissement	(e)	233 \$

ANNEXE 8

Résultats financiers

Rapport de direction

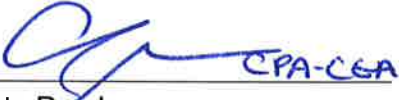
Les états financiers du CHSLD St-Jude ont été complétés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au Manuel de gestion financière édicté en vertu de l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du CHSLD St-Jude reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les états financiers ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. dûment mandatée pour se faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son apport expose la nature de l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. La firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.


Daniel Leclair
Directeur général


Cindy Bowles
Conseillère gestion financière

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2018 - AUDITÉE

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C2+C3	Total Ex. préc
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions MSSS (FI:P408)	1	14 466 678	14 466 678	14 466 678	13 920 186
Subventions Gouvernement du Canada (FI:P294)	2				
Contributions des usagers	3	3 498 612	3 498 612	3 498 612	3 351 772
Ventes de services et recouvrements	4	14 615	14 615	14 615	39 805
Donations (FI:P294)	5				
Revenus de placement (FI:P302)	6				
Revenus de type commercial	7				
Gain sur disposition (FI:P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI:P302)	11	54 480	54 480	54 480	35 527
TOTAL (L.01 à L.11)	12	18 034 385	18 034 385	18 034 385	17 347 290
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	13	13 753 354	13 753 354	13 753 354	13 099 534
Médicaments	14	257 064	257 064	257 064	238 827
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales	16	138 937	138 937	138 937	123 632
Denrées alimentaires	17	463 164	463 164	463 164	456 898
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	18				
Frais financiers (FI:P325)	19				
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations	20	463 857	463 857	463 857	436 829
Créances douteuses	21	17 008	17 008	17 008	15 138
Loyers	22	1 238 525	1 238 525	1 238 525	1 214 240
Amortissement des immobilisations (FI:P422)	23		XXXX		
Perte sur disposition d'immobilisations (FI:P420, 421)	24		XXXX		
Dépenses de transfert	25				
	26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI:P325)	27	1 721 877	1 721 877	1 721 877	1 477 586
TOTAL (L.13 à L.27)	28	18 053 786	18 053 786	18 053 786	17 062 684
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28)	29	(19 401)	(19 401)	(19 401)	284 606

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant	Fonds immobilisations Ex.courant	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.	Notes
		1	2	3	4	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	5 709 397		5 709 397	5 424 791	
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser)	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser)	3				XXXX	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	5 709 397		5 709 397	5 424 791	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	(19 401)		(19 401)	284 606	
Autres variations:						
Transferts interétablissements (préciser)	6					
Transferts interfonds (préciser)	7					
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser)	8		XXXX			
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10					
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	5 689 996		5 689 996	5 709 397	
Constitués des éléments suivants:						
Affectations d'origine externe	12	XXXX	XXXX			
Affectations d'origine interne	13	XXXX	XXXX			
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	5 689 996	5 709 397	
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	5 689 996	5 709 397	

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
	1	2	3	4	
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse (découvert bancaire)	1	(70 226)		(70 226)	45 491
Placements temporaires	2				
Débiteurs - MSSS (FE:P362, FI:P408)	3				
Autres débiteurs (FE:P360, FI: P400)	4	7 365 273		7 365 273	7 002 662
Avances de fonds aux établissements publics	5	XXXX			
Créances interfonds (dettes interfonds)	6				
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable (FE:P362, FI:P408)	7	1 314 251		1 314 251	1 274 313
Placements de portefeuille	8				
Frais reportés liés aux dettes	9	XXXX			
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Actifs destinés à la vente	11	XXXX			
Autres éléments (FE: P360, FI: P400)	12	(21 190)		(21 190)	319 747
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.12)	13	8 588 108		8 588 108	8 642 213
PASSIFS					
Emprunts temporaires (FE: P365, FI: P403)	14				
Créditeurs - MSSS (FE: P362, FI: P408)	15	125 008		125 008	255 191
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P361, FI: P401)	16	1 302 285		1 302 285	1 333 863
Avances de fonds - enveloppes décentralisées	17	XXXX			
Intérêts courus à payer (FE: P361, FI: P401)	18				
Revenus reportés (FE: P290 et 291, FI: P294)	19	21 454		21 454	3 823
	20	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dettes à long terme (FI: P403)	21	XXXX			
Passif au titre des sites contaminés (FI: P401)	22	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P363)	23	1 574 716	XXXX	1 574 716	1 489 050
	24	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P361, FI: P401)	25				
TOTAL DES PASSIFS (L.14 à L.25)	26	3 023 463		3 023 463	3 081 927
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)(L.13 - L.26)	27	5 564 645		5 564 645	5 560 286
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (FI: P423)	28	XXXX			
Stocks de fournitures (FE: P360)	29	53 692	XXXX	53 692	62 895
Frais payés d'avance (FE: P360, FI: P400)	30	71 659		71 659	86 216
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.28 à L.30)	31	125 351		125 351	149 111
CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT	32		XXXX		
SURPLUS (DEFICITS) CUMULES (L.27 + L.31 - L.32)	33	5 689 996		5 689 996	5 709 397

Obligations contractuelles (pages 635-00 à 635-03) et PPP (638-01 et 638-02)

Droits contractuels (page 270)

Éventualités (page 270)

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

		Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C2+C3)	Total - Ex.Précédent
		1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	5 560 286	5 560 286		5 560 286	5 302 468
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures	3					XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	5 560 286	5 560 286		5 560 286	5 302 468
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5	(19 401)	(19 401)		(19 401)	284 606
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:						
Acquisitions (FI:P421)	6		XXXX			
Amortissement de l'exercice (FI:P422)	7		XXXX			
(Gain)/Perte sur dispositions (FI:P208)	8		XXXX			
Produits sur dispositions (FI:P208)	9		XXXX			
Réduction de valeurs (FI:P420, 421-00)	10		XXXX			
Ajustements des immobilisations	11		XXXX			
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14		XXXX			
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:						
Acquisition de stocks de fournitures	15			XXXX		
Acquisition de frais payés d'avance	16					(14 586)
Utilisation de stocks de fournitures	17	9 203	9 203	XXXX	9 203	(12 202)
Utilisation de frais payés d'avance	18	14 557	14 557		14 557	
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19	23 760	23 760		23 760	(26 788)
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	20					
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21	4 359	4 359		4 359	257 818
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	5 564 645	5 564 645		5 564 645	5 560 286

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1. - Constitution et mission

CHSLD St-Jude (ci-après l'« établissement »), un établissement privé conventionné, a été constitué en corporation par lettres patentes sous l'autorité de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2). Il a pour mandat de promouvoir la santé, le bien-être et la contribution active de la population du territoire de l'établissement en orchestrant les soins de santé et les services sociaux, en misant sur l'accessibilité, la qualité et la sécurité, tout en favorisant les partenariats afin de faciliter le cheminement intégré des personnes.

Le siège social de l'établissement est situé à Laval.

Note 2. - Modification comptable

Actifs, actifs éventuels et droits contractuels

Le 1^{er} avril 2017, l'établissement a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 3210, « Actifs », SP 3320, « Actifs éventuels », et SP 3380, « Droits contractuels », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux dispositions transitoires, ces nouvelles normes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2017, ont été appliquées prospectivement.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'établissement.

Apparentés

Le 1er avril 2017, l'établissement a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 2200, « Information relative aux apparentés », et SP 3420, « Opérations interentités », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux dispositions transitoires, ces nouvelles normes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2017, ont été appliquées prospectivement.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'établissement.

Note 3. - Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Le présent rapport financier annuel est établi conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, en tenant compte des particularités du Manuel de gestion financière rédigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et prescrites par l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).

Utilisation d'estimations

La préparation du rapport financier AS-471 exige que la direction de l'établissement ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, des revenus et des charges de l'exercice ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

Les chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers » et SP 3450, « Instruments financiers » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* requièrent la présentation d'un état des gains et pertes de réévaluation lorsque l'entité qui présente les états financiers détient des instruments financiers évalués à leur juste valeur ou libellés en devises étrangères. Le format du rapport financier annuel AS-471, prescrit par le ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 300 n'inclut pas cet état financier puisque la grande majorité des entités du réseau de la santé et des services sociaux ne détient pas d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant notamment les limitations imposées par l'article 265 de cette loi relativement à l'acquisition d'actions d'une personne morale.

Considérant que l'établissement ne détient aucun élément devant être comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises. La présentation de cet état financier n'est donc pas requise.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Ainsi, il comptabilise les opérations et les faits dans l'exercice au cours duquel ils se produisent, sans égard au moment où ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

Les revenus et les charges qui ne peuvent être estimés au prix d'un effort raisonnable à la date des états financiers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

Comptabilité par fonds

Étant un établissement privé, CHSLD St-Jude n'est pas tenu de créer et de maintenir un fonds d'immobilisations. Il n'est pas assujéti à la politique de capitalisation des immobilisations.

Revenus de subvention

Les subventions gouvernementales du Québec ou de tout autre gouvernement, ou d'organismes inclus dans leur périmètre comptable, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et lorsque l'établissement a respecté tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont satisfaites.

Une subvention pluriannuelle en provenance d'un ministère, d'un organisme budgétaire ou d'un fonds spécial n'est dûment autorisée par le Parlement que pour la partie pourvue de crédits au cours de l'exercice ou figurant au budget de dépenses et d'investissement votés annuellement par l'Assemblée nationale, respectivement, comme stipulé dans la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01).

Revenus provenant des usagers

Les revenus provenant des usagers comprennent les sommes exigibles selon les tarifs établis par règlement, pour l'hébergement d'usagers hébergés dans une installation maintenue par un établissement public ou privé conventionné ou dans une ressource intermédiaire ou de type familial.

Ils incluent également les montants imposés aux usagers ayant un statut de résidents du Québec, à des non-résidents du Québec ou du Canada et à des tiers responsables pour des services rendus à des usagers en vertu de lois du Québec, du Canada ou de tout autre gouvernement, pour des soins ou des services qui ne sont pas de la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (RLRQ, chapitre A-28) ou de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), ainsi que les montants payables par un bénéficiaire résident recevant des soins de courte durée pour l'occupation d'une chambre privée ou semi-privée, selon les tarifs exigibles en vertu de l'article 10 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (RLRQ, chapitre A-28, r.1).

Ces revenus sont constatés au moment de la prestation de services et sont diminués des déductions, exonérations et exemptions accordées à certains de ceux-ci.

Ventes de services et recouvrements

Les ventes de services représentent des ventes effectuées à partir d'un centre d'activités, autres que la prestation de services aux usagers. Elles sont comptabilisées dans les revenus au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les revenus de recouvrement sont constitués des récupérations, en tout ou en partie, d'une charge incluse dans le coût direct brut pris en charge par un centre d'activités. Ils excluent tout revenu d'un usager pour des services ou des soins qu'un établissement est appelé à rendre ou vente de services. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils ont lieu.

Revenus de type commercial

Ces revenus émanent de l'exploitation d'activités commerciales comme la cantine et le casse-croûte et la location d'immeubles. Ils sont constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel les biens sont livrés et les services sont rendus.

Salaires, avantages sociaux et charges sociales

Les charges relatives aux salaires, avantages sociaux et charges sociales sont constatées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un décaissement.

En conséquence, les obligations découlant de ces charges courues sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux charges de l'exercice.

Frais financiers

Les frais financiers comprennent les intérêts sur la dette à long terme.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf les placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres et les instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur.

- Actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement

Les instruments financiers dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse (découvert bancaire), les débiteurs MSSS, les autres débiteurs, les créances inter fonds, la subvention à recevoir - réforme comptable et les placements de portefeuille.

Plus spécifiquement :

Encaisse

L'encaisse représente le solde aux livres.

- *Débiteurs MSSS*

Les débiteurs MSSS sont comptabilisés au coût et ne font l'objet d'aucune provision pour créances douteuses.

- *Autres débiteurs*

Les autres débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

- Passifs financiers évalués ou au coût après amortissement

Les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, et comprennent les créiteurs MSSS, les autres créiteurs et autres charges à payer et les intérêts courus à payer.

Plus spécifiquement :

- *Créiteurs et autres charges à payer*

Les créiteurs et autres charges à payer englobent notamment les sommes dues aux fournisseurs, les salaires et les déductions à la source et les charges sociales courus à payer, l'impôt provincial à payer prélevé sur les salaires versés, la provision pour les passifs éventuels.

Les fournisseurs incluent tout passif relatif à des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus.

- *Intérêts courus à payer*

Les intérêts courus à payer au 31 mars sur toutes les dettes doivent être comptabilisés.

- *Dettes à long terme*

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé lors de l'émission.

Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles d'un établissement envers des tiers, résultant d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Ils sont constatés lorsqu'il existe une base de mesure appropriée pour procéder à une estimation raisonnable du montant.

Les passifs (autres que les passifs financiers) comprennent les revenus reportés, le passif au titre des avantages

sociaux futurs, et les autres éléments de passif.

- *Passif au titre des avantages sociaux futurs*

Le passif au titre des avantages sociaux futurs comprend principalement les obligations découlant de l'assurance salaire, les congés de maladie et de vacances cumulés.

- *Provision pour vacances*

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2018 et des taux horaires prévus en 2018-2019. Elles ne sont pas actualisées, car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

- *Provision pour assurance salaire*

Les obligations découlant de l'assurance salaire sont évaluées annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux selon une méthode basée sur la moyenne des observations d'établissements qui tient compte de la répartition de l'assurance salaire par groupe d'âge et groupe d'emploi. Elle considère également les charges en assurances salaires observées au rapport financier annuel AS-471 des trois derniers exercices financiers complets au moment de l'évaluation. La variation annuelle de la provision pour assurance salaire est constatée dans les charges non réparties.

- *Provision pour congés de maladie*

La provision pour congés de maladie-années courantes est évaluée sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux. Ainsi, le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congé de maladie. Les journées de maladie non utilisées sont payables une fois par année, en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars, selon les taux horaires prévus en 2018-2019. Ces obligations ne sont pas actualisées, car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

- *Provision pour droits parentaux*

Les obligations découlant des droits parentaux sont évaluées sur la base du nombre d'employés en congé parental au 31 mars 2018 et la rémunération versée pour l'exercice 2018-2019, laquelle est répliquée pour le reste de la durée du congé ou au maximum jusqu'au 31 mars 2019.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont des ressources financières qui peuvent être utilisées pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Ils sont constatés lorsqu'il existe une base de mesure appropriée pour procéder à une estimation raisonnable du montant.

Les actifs financiers, autres que les instruments financiers, sont composés des éléments suivants :

Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des éléments d'actif qui seront utilisés par l'établissement dans le cours normal de ses activités pour la prestation de services publics au cours des prochains exercices financiers.

Les actifs non financiers comprennent les frais payés d'avance et les stocks.

- Stock de fourniture

Les stocks de fourniture sont des actifs non financiers qui seront consommés dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ils comprennent notamment les médicaments, les produits sanguins, les fournitures médicales et chirurgicales et les denrées alimentaires. Ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

- Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance sont des actifs non financiers représentant des débours effectués avant le 31 mars pour des services à recevoir au cours du ou des prochains exercices financiers suivants.

Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement consomme effectivement les services.

Classification des activités

La classification des activités tient compte des services que l'établissement peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

Les activités principales comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services que l'établissement est appelé à fournir et qui sont essentiels à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les activités accessoires comprennent les services que l'établissement rend, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Les activités accessoires sont subdivisées en deux sous-groupes :

Activités accessoires complémentaires : elles n'ont pas trait à la prestation de services reliés à la mission de l'établissement. Elles peuvent toutefois constituer un apport au réseau de la santé et des services sociaux.

Activités accessoires de type commercial : elles regroupent toutes les opérations de type commercial. Elles ne sont pas reliées directement à la prestation de services aux usagers.

Centres d'activités

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par l'établissement dans le cadre de ses activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités.

Chacun des centres d'activités regroupe des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services rendus. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centre d'activités.

Unités de mesure

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités. Elle représente un coût unitaire relié aux coûts directs nets ajustés soit de production de produits ou de services, soit de consommation.

Note 4. - Données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) aux pages 200 et 206 respectivement, relativement aux fonds d'exploitation et d'immobilisations, sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que celles pour les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations relativement aux fonds d'exploitation.

Note 5. - Autres débiteurs

La nature des autres débiteurs est précisée à la page 633-00 du rapport financier annuel AS-471.

Note 6. - Autres éléments d'actif

La nature des autres éléments d'actif est précisée aux pages 360-00 et 400-00 du rapport financier annuel AS-471.

Note 7. - Autres créditeurs

La nature des autres créditeurs est précisée à la page 633-00 du rapport financier annuel AS-471.

Note 8. - Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers acquis, construits, développés ou améliorés, destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services. Leur durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice financier. Elles sont comptabilisées au coût, lequel inclut tous les frais directement rattachés à leur acquisition, construction, développement, amélioration, y compris les frais financiers capitalisés au cours de cette période.

Les immobilisations, à l'exception des terrains, sont amorties selon une méthode logique et systématique correspondant à leur durée de vie utile.

Les différentes catégories d'immobilisations et leur durée de vie utile sont :

Catégorie	Durée
Mobilier et équipement	15 ans
Améliorations locatives et matériel roulant	10 ans
Équipement informatique	5 ans

Note 9. - Billet à recevoir

	Exercice courant	Exercice précédent
Billets à recevoir, 3,6018 % à 5,068 %, encaissables par versements semestriels de 9 040 \$ à 20 079 \$, capital et intérêts, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2022	766 762 \$	844 440 \$
Tranche échéant à moins d'un an	79 773 \$	74 578 \$
	686 989 \$	769 862 \$

Les versements sur les billets à recevoir au cours des 5 prochains exercices s'élèvent à 79 773 \$ en 2019, à 83 119 \$ en 2020, à 60 739 \$ en 2021, à 29 440 \$ en 2022 et à 14 660 \$ en 2023.

Note 10. - Dettes à long terme

	Exercice courant	Exercice précédent
Billets à payer, taux variant de 3,6018 % à 5,068 %, remboursables par versements semestriels variant de 9 040 \$ à 20 079 \$, capital et intérêts, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2022	766 762 \$	844 440 \$

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2018, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

	\$
2018-2019	79 773
2019-2020	83 119
2020-2021	60 739
2021-2022	29 440
2022-2023	14 660
2023-2024 et subséquents	499 030
Total	766 762

Note 11. - Informations relatives à l'état des flux de trésorerie

Les informations relatives à l'état des flux de trésorerie sont présentées aux pages 208-01 et 208-02 du rapport financier AS-471

Note 12. - Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'établissement est exposé à divers risques financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur les résultats.

Risque de crédit

Le risque de crédit associé aux débiteurs – MSSS ainsi qu'à la subvention à recevoir – réforme comptable est faible, puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec, qui jouit d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ces sommes sont principalement reçues dans les quelques jours suivant la fin de l'exercice.

Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il fait parvenir des états de compte aux retardataires et achemine les comptes en souffrance à une agence de recouvrement. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant

leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, sur l'historique de paiement, sur la situation financière du débiteur et sur l'antériorité de la créance. Au 31 mars 2018, les sommes à recevoir d'entités gouvernementales représentaient 90 % du montant total recouvrable (84 % au 31 mars 2017).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'établissement est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les emprunts temporaires, les créanciers – MSSS, les autres créanciers et autres charges à payer, les dettes à long terme.

Les autres créanciers et autres charges à payer ont des échéances principalement dans les 30 jours suivant la fin de l'exercice.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les billets à recevoir et les dettes à long terme portent intérêt à un taux fixe et exposent donc l'établissement à un risque de variation des taux d'intérêt.

L'établissement limite son risque de taux d'intérêt par une gestion des excédents d'encaisse en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts. Il prévoit le remboursement des dettes à long terme selon l'échéancier prévu.

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Activités principales	Activités accessoires	Total (C2+C3)	Exercice précédent
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions MSSS (P362)	1	14 466 678	14 466 678	14 466 678	13 920 186
Subventions Gouvernement du Canada (C2:P290/C3:P291)	2				
Contributions des usagers (P301)	3	3 498 612	3 498 612	3 498 612	3 351 772
Ventes de services et recouvrements (P320)	4	14 615	14 615	14 615	39 805
Donations (C2:P290/C3:P291)	5				
Revenus de placement (P302)	6				
Revenus de type commercial (C2:P661/C3:P351)	7				
Gain sur disposition (P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (P302)	11	54 480	54 480	54 480	35 527
TOTAL (L.01 à L.11)	12	18 034 385	18 034 385	18 034 385	17 347 290
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C2:P320/C3:P351)	13	13 753 354	13 753 354	13 753 354	13 099 534
Médicaments (P750)	14	257 064	257 064	257 064	238 827
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales (P755)	16	138 937	138 937	138 937	123 632
Denrées alimentaires	17	463 164	463 164	463 164	456 898
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P650)	18				
Frais financiers (P325)	19				
Entretien et réparations (P325)	20	463 857	463 857	463 857	436 829
Créances douteuses (C2:P301)	21	17 008	17 008	17 008	15 138
Loyers	22	1 238 525	1 238 525	1 238 525	1 214 240
Dépenses de transfert (P325)	23				
Autres charges (P325)	24	1 721 877	1 721 877	1 721 877	1 477 586
TOTAL (L.13 à L.24)	25	18 053 786	18 053 786	18 053 786	17 062 684
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)	26	(19 401)	(19 401)	(19 401)	284 606

ANNEXE 9

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
CHSLD St-Jude

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8
T 514 878-2691

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CHSLD St-Jude inclus dans la section auditée du rapport financier annuel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, des surplus cumulés, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le présent rapport sur les états financiers ne couvre pas les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées présentées aux pages 330, 352, 650 et 660, puisqu'elles font l'objet d'un rapport d'audit distinct.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également

l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est exigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les états financiers n'incluent pas les informations financières relatives aux immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice courant, comme nous l'avions fait pour les états financiers de l'exercice précédent. Les incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers aux 31 mars 2018 et 2017 n'ont pas été déterminées.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CHSLD St-Jude au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note Z des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à CHSLD St-Jude de se conformer aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à CHSLD St-Jude et au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Rapport relatif à d'autres obligations légales ou législatives

Conformément à l'article 293 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et à l'Annexe I du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux, et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, l'établissement s'est conformé :

- aux dispositions de la loi susmentionnée et aux règlements s'y rapportant, dans la mesure où en sont touchés ses revenus ou ses charges;

- aux explications et aux définitions se rapportant à la préparation du rapport financier annuel;
- aux définitions contenues dans le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en ce qui a trait à ses pratiques comptables.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Laval

Le 26 juin 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A121364

ANNEXE 10

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

1. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

1.1. Mesures de prévention

L'administrateur respecte son contrat avec le MSSS suivant les usages, l'équité et la loi.

L'administrateur agit avec prudence et diligence dans l'accomplissement de son mandat.

1.2. Conflits d'intérêts

L'administrateur agit avec loyauté et honnêteté et s'engage à déclarer par écrit tout intérêt susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts.

L'administrateur agit dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

L'administrateur ne confond pas les biens de sa corporation avec ses biens personnels.

1.3. Pratiques reliées à la rémunération

L'administrateur respecte les normes établies en terme de rémunération, contenues au décret sur les conditions de travail des directeurs généraux.

L'administrateur ou les membres de sa famille accepte aucun don ou legs d'un résident alors qu'il reçoit des services dans son centre.

L'administrateur gère les particularités de son contrat dans les limites prévues aux différentes composantes.

1.4. Devoirs et obligations suite à la vente d'un établissement

L'administrateur qui vend son établissement ou qui cesse d'être actionnaire garantit le droit de propriété et la qualité.

L'administrateur garde confidentiel tout renseignement de nature commerciale ou de nature à impliquer les résidents, obtenu dans le cadre de son mandat.

1.5. Mécanismes d'application

À chaque deux (2) ans, l'administrateur est responsable de l'application du présent code d'éthique. Il lui incombe de rédiger le rapport qui doit faire état annuellement des manquements au code et de s'assurer de l'intégrer aux rapports annuels de des établissements.

L'administrateur s'assure de l'accessibilité au public du présent code.

Advenant une plainte dénonçant un manquement au code d'éthique, l'administrateur responsable réunit un groupe externe formé de quatre (4) personnes, dont deux (2) membres du conseil d'administration de l'AEPC et deux (2) membres choisis parmi les propriétaires ou actionnaires d'établissements privés conventionnés.

L'administrateur qui reçoit un avantage comme suite à un manquement à ce code d'éthique est redevable envers l'État de la valeur de l'avantage reçu.

ANNEXE 11

Témoignages des familles

La famille tient à remercier le personnel du CHSLD St-Jude pour leur soutien et les bons soins prodigués.
Au lieu de fleurs, un don à la Fondation de St-Jude serait apprécié en sa mémoire.



MERCI 

de tout coeur !

*Pour tout ce que vous
avez fait, et des petites
attentions, qui ont été
apprécié,*

Chère Mère

Je voudrais vous souhaiter d'heureuses
Fêtes de Pâques de paix et sérénité,
joie & plaisirs seront présents dans
votre vie.

Merci pour la considération
que vous m'avez toujours témoignée.

Sincèrement,

Puisse ce jour de Pâques
être fait de moments
bien particuliers,
tous plus beaux
les uns que les autres.

Meilleurs vœux
de bonheur!

10 AVR. 2017

Chère Madame,

Je profite de la fête de Pâques pour vous
souhaiter d'heureuses célébrations empreintes
de paix, sérénité et de plaisirs retrouvés
en compagnie des vôtres.

Je vous remercie de tous les soins que
votre équipe sous votre direction
prodiguaient à mon épouse
Très Cordialement.

De belles pensées
accompagnées de bons souhaits
pour un jour de Pâques
rempli de bonheur,
de joie et de magie.

Joyeuses Pâques



Le 7 mars 2018

Mille mercis pour tout ce que nous avons fait
votre

pour notre mère,

soutien, notre gentillesse et notre passion.

malgré tout nous sommes profondément appréciés.

En nous remerciant de nouveau, nous

vous prions de recevoir nos sincères

solutions.

Bonne nuit !

Références :

- Remplace la politique « DG-05 Code d'éthique et de déontologie en vigueur 1999-01-01 dernière révision 2009-06-22 ».
- En lien avec la politique « DG-010-POL Éthique clinique + administrateurs ».
- En lien avec le formulaire « DG-01 Demande de soutien suite à une situation éthique non résolue ».
- En lien avec Agrément Canada NORME LEAD
 - 1.4 Le personnel d'encadrement de l'organisme établit et instaure un cadre pour la prise de décisions d'ordre éthique.
 - 1.6 Le cadre d'éthique contient une procédure pour examiner les répercussions de toutes les activités de recherche auxquelles participe l'organisme.

Approuvé par : Line Mercier Titre : DGA Date : 20 mars 2015

Références :

- Remplace la politique « DG-05 Code d'éthique et de déontologie en vigueur 1999-01-01 dernière révision 2009-06-22 ».
- En lien avec la politique « DG-010-POL Éthique clinique + administrateurs ».
- En lien avec le formulaire « DG-01 Demande de soutien suite à une situation éthique non résolue ».
- En lien avec Agrément Canada NORME LEAD
 - 1.4 Le personnel d'encadrement de l'organisme établit et instaure un cadre pour la prise de décisions d'ordre éthique.
 - 1.6 Le cadre d'éthique contient une procédure pour examiner les répercussions de toutes les activités de recherche auxquelles participe l'organisme.

Approuvé par : Line Mercier Titre : DGA Date : 20 mars 2015